

# **COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 04 septembre 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves DRUET.

La convocation a été faite le mercredi 30 août 2017.

Le compte rendu a été affiché le vendredi 8 septembre 2017

*PRESENTS: YVES DRUET, EVELYNE CALOPRISCO-CHAGNOT, VINCENZO CACCAMO, CLAUDINE MAGNI, YVES DEVAL, NAHIM GUEMAZI, SYLVAIN GIRARDEY, CHRISTIAN KWASNIK, BEA VEBER, ANNE-CLAUDE TRUONG, FREDERIC HEREDIA, MARTINE BONVALLOT, MARC GENDRIN, NADIA OURABI*

*ABSENTS : CHRISTINE RUSSO (PROCURATION CLAUDINE MAGNI), SYLVAIN RONZANI, (PROCURATION A ANNE-CLAUDE TRUONG), CHRISTIANE HUTTGES, SAKIR TAS*

*A ETE NOMMEE SECRETAIRE : CLAUDINE MAGNI*

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte-rendu de la séance du 27 mars 2017
3. Création d'un poste en CUI-CAE
4. Renouvellement du marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire et du Service Enfance et Jeunesse
5. Marché pour la démolition des anciens bâtiments de l'ADIJ
6. Groupement de commande pour l'acquisition de sel de déneigement
7. Admission en non-valeur
8. Décision modificative
9. Convention pour l'organisation du festival du conte 2017
10. Convention pour la stérilisation des chats errants
11. Divers

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Après accord du Conseil municipal, le Maire ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

Point 11 : Avenant N°2 : Marché Cravanchoise

### **1. Désignation d'une secrétaire de séance**

Madame Claudine MAGNI est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal.

### **2. Compte-rendu de la séance du 26 juin 2017**

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2017. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 26 juin 2017

### **3. Création d'un poste en CUI-CAE**

Dans le cadre du fonctionnement du service Enfance et Jeunesse, il convient de procéder au recrutement d'un animateur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Ce poste sera en CUI-CAE, la durée initiale d'un an pourra être renouvelée dans la limite de 24 mois.

Il convient également de préciser que l'agent sera rémunéré au SMIC et que les crédits sont ouverts au budget 2017

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création du en CUI-CAE en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017, précise que la durée initiale d'un an peut être renouvelée dans la limite de 24 mois, précise que l'agent sera rémunéré au SMIC et que les crédits sont ouverts au budget 2017

En marge de cette délibération, M. Christian KWASNIK souhaite savoir si une discussion a eu lieu sur un retour éventuel à la semaine de quatre jours pour les écoles.

Monsieur le Maire explique que la Commune, avant même la mise en place de la réforme des rythmes scolaires disposait d'un service d'accueil des enfants après la classe, la réforme a été perçue presque comme une régression par rapport à ce qui était en place.

La discussion a effectivement eu lieu au sein du Conseil d'école avec l'ensemble des partenaires, représentants de parents et enseignants. Cette discussion aura à nouveau lieu mais Monsieur le Maire estime que l'organisation actuelle a montré ses bénéfices et reçu la satisfaction des parents et des enseignants. Monsieur le Maire estime enfin qu'il est nécessaire d'avoir une vision à long terme.

Par contre, il sera nécessaire de faire un bilan financier suite à la suspension des contrats aidés. Une adaptation du service et des tarifs seront sans aucun doute indispensables. Le Maire rappelle que Cravanche pratique les tarifs les moins chers des communes de même strate dans le département.

### **4. Renouvellement du marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire et du Service Enfance et Jeunesse**

Dans le cadre du renouvellement du marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire et du SEJ, une consultation a été lancée. Seule l'entreprise SODEXO a remis une offre :

- Prix du repas pour un enfant en maternelle : 3,11 € TTC
- Prix du repas pour un enfant en élémentaire : 3,22 € TTC

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et une abstention (Sylvain Ronzani), approuve la proposition commerciale et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du marché

#### **5. Marché pour la démolition des anciens bâtiments de l'ADIJ**

Une consultation a été lancée pour la démolition des anciens bâtiments de l'ADIJ. Six entreprises ont répondu à cette consultation

La commission d'appel d'offre réunie vendredi 25 août 2017 a retenu l'entreprise PBTP pour un montant de 144 191,69 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant des travaux et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du marché

#### **6. Groupement de commande pour l'acquisition de sel de déneigement**

A l'occasion du renouvellement du marché de fourniture de sel de déneigement, le Conseil départemental propose l'adhésion à un groupement de commande

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention pour la participation au groupement de commande pour la fourniture de sel de déneigement et autorise le Maire à signer les documents y afférant

#### **7. Admission en non-valeur**

Le trésorier a adressé à la Commune un état de non-valeur afférant à des loyers impayés

Il s'agit d'une dette de 13 228,83 € à présenter au Conseil municipal pour validation, il est précisé que la non-valeur n'éteint pas la dette

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'admission en non-valeur de 13 228,83 €, décide de prévoir les crédits nécessaires au BP 2017 et charge Monsieur le Maire de passer les écritures comptables nécessaires.

#### **8. Décision modificative**

Suite à des admissions en non-valeur plus importantes que prévu, il convient de modifier le budget permettant la prise en compte de ces dépenses supplémentaires :

- Crédit au Chapitre 73 Impôts et taxes compte 7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation : +15 000 €
- Crédit au Chapitre 65 Autres charges de gestion courante compte 6541 : Créances admises en non-valeur : +15 000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative

Charge Monsieur le Maire de passer les écritures comptables au budget 2017

#### 9. **Convention pour l'organisation du festival du conte 2017**

Dans le cadre du festival du conte 2016, il est proposé de signer une convention fixant les modalités d'intervention et le coût de la participation de la Commune pour cette manifestation qui s'élève à 300 euros.

- Date de la représentation : 5 octobre 2017 à 14 H 30 pour les scolaires et 20 H 30 pour tout public : Titre du spectacle : « Voyage sans visa » présenté par Boubacar N'Diaye

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le conseil départemental

#### 10. **Convention pour la stérilisation des chats errants**

Suite à des plaintes répétées concernant la prolifération de chats errants, il a été proposé de passer une convention avec l'association « 30 millions d'Amis » pour une campagne de piégeage et de stérilisation des chats sur la commune.

Les frais de stérilisation sont pris en charge par l'association, les opérations de capture sont à la charge de la Commune en partenariat avec les gardes nature

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention

#### 11. **Avenant N°2 : Marché Cravanchoise**

Dans le cadre des travaux de la Cravanchoise et du remplacement du parquet, un premier avenant avait été validé pour un ponçage et une vitrification du parquet de la scène. Un second avenant est proposé pour le ponçage et la vitrification des escaliers accédant à la scène.

Il s'établit comme suit

Montant initial HT	Avenant N°1	Montant cumulé HT	Avenant N°2	Montant cumulé
32 000 €	3 931,20 €	35 931,20 €	795,60 €	36 726,80 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant des travaux et autorise le Maire à signer l'avenant nécessaire à la réalisation de ces travaux

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 22 H 30